

ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DES INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) PAR LA SOCIETE LINDE
FRANCE DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 523 COURS DU TROISIEME
MILLENAIRE A SAINT PRIEST 69792 EN VUE DE LA MODIFICATION DES
CONDITIONS D'EXPLOITATION ET DES CAPACITES DE STOCKAGE DE MATIERES
DANGEREUSES SUR SON SITE

DE BERRE L'ETANG

LE PROJET CONSISTE A ETENDRE LA CAPACITE DE STOCKAGE DES RUBRIQUES
EXPLOITEES,

PRINCIPALEMENT POUR L'ACETYLENE, SANS MODIFICATION SIGNIFICATIVE
DES CONDITIONS DE STOCKAGE PUISQUE LE PROJET SE FAIT SUR LA MEME
SUPERFICIE ACTUELLE DU SITE.

CE PROJET AURA POUR CONSEQUENCE LE PASSAGE DU STATUT SEVESO
SEUIL BAS A SEVESO SEUIL HAUT AU TITRE DE L'APPLICATION DE LA REGLE
DES CUMULS DECRITE AU R. 511-11 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

DECISION N° E 21000059/13 DE LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF DE MARSEILLE EN DATE DU 02 JUIN 2021
DESIGNANT LE COMMISSAIRE ENQUETEUR

ARRETE PREFECTORAL DU 10 JUIN 2021 PORTANT OUVERTURE DE
L'ENQUETE PUBLIQUE

DANIEL BERAUD COMMISSAIRE ENQUETEUR

AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

J'émet un avis favorable au projet de la société LINDE France pour son site de Berre l'étang en vue de la modification des conditions d'exploitation et des capacités de stockage de matières dangereuses.

Je n'émet aucune réserve particulière pour ce dossier.

J'invite la société LINDE France qui fait montre de responsabilité à suivre les prescriptions données.

Je suggère aussi à la société LINDE France et au site de Berre l'étang en particulier de se faire connaître par la population des environs notamment celle des deux communes concernées dans le but de l'appréhender à sa juste place dans le contexte industriel local.

Fait à Arles le 25 août 2021

Daniel Béraud commissaire enquêteur

